

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ  
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 30/10/2020

REFERENCE : MARS N°2020\_93

**OBJET : SUIVI DES STOCKS DE MÉDICAMENTS DES PHARMACIES À USAGE INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS : MODALITÉS DE BASCULE VERS LA PLATEFORME E-DISPOSTOCK DE L'ATIH**

**Pour action**

- Établissements hospitaliers et médico-sociaux
- SAMU / Centre 15

**Pour information**

- DGOS/DGS
- DGCS
- ARS
- ARS de Zone
- SpF
- ANSM
- Autre :

Mesdames, Messieurs,

**I. Contexte**

Dans le contexte de la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement très importantes en médicaments de réanimation, un dispositif permettant le suivi de l'état des stocks dans les PUI des établissements de santé a été déployé depuis le mois d'avril. Il repose actuellement sur la plateforme maPUI.fr qui en étant rapidement opérationnelle a permis de répondre à la nécessité de la crise sanitaire sur ce point.

Dès le début de la crise, la plateforme a été déployée au niveau national pour permettre un suivi des stocks pour 5 molécules prioritaires, mais également sur une sélection de médicaments très largement utilisés pour la prise en charge des patients COVID en réanimation (antibiotiques, anesthésiques halogénés, morphiniques...).

Le suivi des stocks des PUI a deux objectifs :

- Constituer un des paramètres pris en compte le cas échéant, pour effectuer la répartition des médicaments prioritaires entre les établissements de santé ;
- Permettre aux ARS l'ajustement des stocks de médicaments prioritaires entre les établissements de santé en cas de besoin (dépannages).

Forts de cette expérience et dans un contexte de tension régulière en médicaments, il est apparu stratégique de disposer d'une solution pérenne de suivi des stocks dans les établissements disposant d'une PUI.

Aussi, la DGOS a sollicité l'ATIH pour développer une plateforme dénommée **e-Dispostock** qui permettra la remontée de ces stocks et une supervision à la fois régionale par les ARS/Omédits et nationale.

## A compter de novembre la plateforme e-Dispostock est opérationnelle.

Le calendrier ci-dessous planifie la bascule des établissements des différentes régions vers la plateforme e-Dispostock selon les modalités détaillées dans ce document. Les PUI transmettent *a minima* leur stock à une fréquence hebdomadaire, qui pourra évoluer selon l'état sanitaire.

Ces données sont essentielles aux suivis régional et national et pour permettre l'anticipation et la réponse aux tensions qui pourraient apparaître en lien avec la crise sanitaire.

### II. Calendrier de bascule vers e-Dispostock

Le calendrier de bascule vers e-Dispostock est le suivant :

- **Le 2 novembre 2020** : Centre Val de Loire région pilote
- **Le 9 novembre 2020** : Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France qui ont toutes trois participées aux tests et les départements ultramarins.
- **Le 12 novembre** : Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France, Bourgogne Franche Comté
- **Le 16 novembre** : Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de Loire, Normandie, Corse, Occitanie

Pendant la période de bascule la plateforme maPUI.fr reste opérationnelle.

En cas de difficulté d'accès, les données transmises sur la plateforme maPUI.fr seront acceptées pendant la montée en charge.

Les tableaux de bord mis à disposition des ARS continuent à être alimentés à partir des données transmises.

### III. Préparation avec les Agences régionale de santé

Le manuel utilisateur est consultable <https://sap.atih.sante.fr/dispostock/>

Cette étape est initiée à compter du 28 octobre 2020 pour l'ensemble des régions.

1. Pour les établissements sans d'Administrateur Principal d'Etablissement (APE), les ARS créent des comptes/profil APE
  - a. soit en contactant les personnes concernées et en leur demandant de solliciter un compte/profil via Plage (<https://plage.atih.sante.fr/#/anonyme/creation-compte>), que les administrateurs Plage de l'ARS devront valider.
  - b. soit en se connectant à Plage en invitant les personnes concernées (menu Profils > Invitations). Les futurs APE recevront un e-mail avec un lien qui validera à la fois leur adresse e-mail et la création de leur compte.

#### ⇒ Cas des Services d'Incendie et de Secours (SIS)

Ces services sont mentionnés dans le listing et un code finess fictif a été créé. Il ne dispose pas d'APE. Le pharmacien de la PUI se verra attribuer le rôle de Gestionnaires des Fichiers (GF) Dispostock et celui d'APE.

#### ⇒ Cas des Groupements de Coopération Sanitaire (GCS)

Afin de disposer d'une base propre, les PUI des GCS doivent être rattachées au GCS titulaire de leur autorisation. Bien que le GCS ne soit pas obligatoirement un établissement de santé, il est référencé dans le listing comme un établissement de santé, la PUI étant identifiée selon le FINESS ET correspondant à son implantation et rattaché au FINESS EJ du GCS.

Les GCS ne disposant pas d'APE, il convient donc qu'un APE soit désigné, cela peut être l'APE de l'établissement d'implantation de la PUI.

## 2. Les ARS informent les pharmaciens utilisateurs e-dispostock des établissements

Les ARS informent par mail les utilisateurs pharmaciens des établissements qu'ils doivent vérifier que leur connexion à e-Dispostock est fonctionnelle.

La page d'accueil de la **plateforme e-Dispostock** est accessible à l'adresse suivante :  
<https://dispostock.atih.sante.fr/dispostock>

Les ARS communiquent aux utilisateurs pharmaciens l'adresse mail de leur APE ou à défaut les invitent à contacter l'APE de leur établissement.

Les utilisateurs consultent le manuel utilisateur pour les questions relatives à :

- La création de compte Pasrel (Portail d'Accès aux Services en Ligne de l'ATIH) ;
- L'attribution du profil Gestionnaire de Fichier e-Dispostock par leur APE ;
- Le transfert d'un compte Plage vers l'établissement dans lequel ils exercent actuellement ;
- La récupération de mot de passe ou d'identifiant.

## IV. **Présentation de e-Dispostock**

### **Profil établissement**

En se connectant, l'utilisateur peut :

- Transmettre les données de stock des médicaments en téléchargeant un fichier excel dont le modèle est téléchargeable en ligne ;
- Consulter le tableau récapitulatif de l'état du stock ;
- Editer le tableau de données de stock et procéder en ligne à une mise à jour ponctuelle ou ajouter ou supprimer une ligne ;
- Consulter et télécharger le référentiel des médicaments faisant l'objet du suivi qui précise notamment l'UCD de référence, le libellé de la spécialité virtuelle, la DCI la catégorie, le nombre de mg/UCD et les UCD affiliées
- Renseigner en ligne les données relatives au suivi de la campagne de vaccination antigrippale (stock et quantité cumulée commandée livrée)
- Consulter les données de stock ventilées par UCD ou regroupées par UCD de référence ou par DCI

## V. **Questions et Assistance : Forum Agora**

→ **Pour toute question ou assistance, les utilisateurs utilisent le forum Agora**

La page d'accueil d'**Agora** est accessible à l'adresse suivante :

[https://agora.atih.sante.fr/agora/ago\\_theme.do?idTheme=771](https://agora.atih.sante.fr/agora/ago_theme.do?idTheme=771).

L'identifiant et mot de passe sont les mêmes que ceux du compte PASREL

Si vous possédez un compte Pasrel, vous pouvez vous y connecter et y déposer vos questions ou rapport de bug avec le lien « **Ajouter un sujet** ».

Vous avez également la possibilité de chercher parmi les questions et les réponses déjà existantes pour trouver des réponses à vos questions.

Utiliser ce forum permet à tous les référents de recevoir vos questions et pouvoir y répondre rapidement. De plus il y aura une capitalisation des questions et des réponses apportées par les référents.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre mobilisation.

**Katia Julienne**  
*Directrice Générale de l'Offre de Soins*

**Pr. Jérôme Salomon**  
*Directeur Général de la Santé*

*Signé*

*Signé*

DIFFUSION RESTRICTIONNÉE